

LAOS

Reddition en masse de rebelles d'une ethnie minoritaire et de leurs familles

Index AI : ASA 26/001/2004

ÉFAI

Jeudi 4 mars 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Selon des informations récentes provenant de sources différentes, internes et externes au Laos, un nombre important de rebelles de l'ethnie hmong accompagnés de leurs familles auraient quitté la jungle laotienne où ils poursuivaient le combat depuis des années pour se rendre aux autorités dans au moins deux régions du pays.

Amnesty International a reçu des informations contradictoires à propos de la façon dont ils auraient été reçus et traités par les autorités. L'organisation appelle le gouvernement laotien à veiller à ce que tous ceux qui déposent les armes ainsi que les membres civils non-combattants de leurs familles soient traités humainement et avec dignité et respect. La République démocratique populaire laotienne a des obligations internationales à cet égard au titre des Conventions de Genève et des deux Pactes des Nations unies.

En outre, l'organisation appelle le gouvernement laotien à accorder aux agences spécialisées des Nations unies et à d'autres organisations non-gouvernementales l'accès aux personnes ayant déposé les armes et à leurs familles afin de leur fournir une aide humanitaire de base, notamment des vivres et des soins médicaux. Une assistance à plus long terme sera également nécessaire pour les réintégrer dans la société laotienne. Il est essentiel que des observateurs neutres puissent avoir accès à ces groupes d'anciens rebelles afin d'évaluer leur situation et la véracité des allégations de graves violations des droits humains faites par des groupes hmong à l'étranger.

Amnesty International appelle le gouvernement laotien à saisir cette occasion pour trouver une solution pacifique à plusieurs dizaines d'années d'un conflit dont le coût en vies humaines a été très élevé pour toutes les parties. Une certaine transparence et l'établissement d'un contact avec les membres des familles de ceux qui se sont rendus, en plus de l'aide des agences spécialisées de la communauté internationale, sont des éléments essentiels pour que l'on s'achemine vers une

résolution globale et durable du conflit armé interne dans ce pays.

Complément d'information

Un certain nombre de groupes minoritaires ethniques, notamment des Hmong, s'étaient alliés aux États-Unis pendant la guerre du Vietnam et durant les combats qui se sont déroulés par-delà les frontières jusqu'au Laos et au Cambodge. Les Hmong sont des résistants de longue date qui aspirent à s'affranchir du contrôle du gouvernement laotien. Après la création de la République démocratique populaire lao en 1975 et la chute de l'ancien régime, au moins un tiers des membres de la minorité ethnique des Hmong aurait fui le pays. La plupart de ces réfugiés se sont installés aux États-Unis, mais un grand nombre d'entre eux ont passé de longues années dans des camps de réfugiés en Thaïlande.

On ne connaît pas le nombre exact de Hmong et d'autres membres de minorités ethniques qui ont poursuivi la résistance armée au gouvernement laotien à ce jour. Leur sort est devenu de plus en plus désespéré et Amnesty International a lancé plusieurs appels en leur faveur eu cours des derniers mois.

Le Laos a ratifié le Protocole additionnel aux quatre Conventions de Genève (Protocole II) en 1980. Ce protocole prévoit explicitement la protection des personnes qui ne participent pas directement aux hostilités ou ont choisi de déposer les armes et stipule que ni la population civile en tant que telle ni les personnes civiles ne devront être l'objet d'attaques. Les personnes qui ne participent plus aux hostilités « *seront en toutes circonstances traitées avec humanité.* » L'article 5 du Protocole prévoit des règles strictes pour les personnes privées de liberté pour des motifs en relation avec le conflit armé. Les enfants, en particulier, doivent recevoir les soins et l'aide dont ils ont besoin.

Le Laos a signé, mais n'a pas ratifié le Pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>